

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 394**12 mars 2002****SOMMAIRE**

Aleuro, S.à r.l., Dudelange	18902	City & West End Management Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18886
Altus Luxembourg S.A.H., Luxembourg	18911	Conversio S.A., Weiswampach	18876
Altus Luxembourg S.A.H., Luxembourg	18911	Coppe Investment and Services S.A., Luxembourg	18905
Anfico Holding S.A., Luxembourg	18911	Coppe Investment and Services S.A., Luxembourg	18905
Anfico Holding S.A., Luxembourg	18911	D.H. Logistics Luxembourg S.A., Leithum	18872
Auto Ecole Fernand, S.à r.l., Dickweiler	18881	Denton Properties, S.à r.l., Luxembourg	18883
Auto Ecole Fernand, S.à r.l., Dickweiler	18881	Enna S.A., Luxembourg	18910
Autocenter S.A., Scheidel	18883	Enna S.A.H., Luxembourg	18910
Autocenter S.A., Scheidel	18883	Entra S.A., Luxembourg	18877
Balthasar Constructions, S.à r.l., Luxembourg	18900	EUFICO, European Financial Company S.A.H., Luxembourg	18866
Balthasar Constructions, S.à r.l., Luxembourg	18901	EUFICO, European Financial Company S.A.H., Luxembourg	18866
BCE Global Holding, S.à r.l., Luxembourg	18886	Eubro Holding A.G., Berdorf	18882
BCE Global Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18886	Eubro Holding A.G., Berdorf	18882
BCE Telecom Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	18885	Eubro Holding A.G., Berdorf	18882
BCE Telecom Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	18885	Euro-Planing & Consultants S.A., Troisvierges	18869
Bear Bay Europe (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18885	Fleurs Atelier Créatif, S.à r.l., Remich	18887
Bear Bay Europe (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18885	Futur S.A.H., Luxembourg	18903
Bear Bay Europe (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18885	Futur S.A.H., Luxembourg	18903
Bear Bay Europe (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18885	Gilda Participations S.A.H., Luxembourg	18912
Berdorfer Immobilien, GmbH, Berdorf	18880	Gilda Participations S.A.H., Luxembourg	18912
Berdorfer Immobilien, GmbH, Berdorf	18880	Glas Hell, GmbH, Remich	18898
Blemox S.A.H., Luxembourg	18899	Global Lift Group, S.à r.l., Luxembourg	18888
Blemox S.A.H., Luxembourg	18899	Hardwick Properties, S.à r.l., Luxembourg	18876
Brockford Developments, S.à r.l., Luxembourg	18887	Heck Décors, S.à r.l., Echternach	18878
Bureau Comptable et Fiscal op der Breck, S.à r.l., Echternach	18879	Heck Décors, S.à r.l., Echternach	18878
Bureau Comptable et Fiscal op der Breck, S.à r.l., Echternach	18879	Heck Décors, S.à r.l., Echternach	18878
Bureau Comptable et Fiscal op der Breck, S.à r.l., Echternach	18879	ICIPU S.A., Luxembourg	18881
C.I.C. 2000 S.A., Wiltz	18875	Immocompagnie S.A., Frisange	18907
Café Boston, S.à r.l., Luxembourg	18906	Immocompagnie S.A., Frisange	18908
Calypso Holding S.A., Luxembourg	18910	Intebel Holding S.A., Luxembourg	18894
Château de Weiswampach S.A., Weiswampach	18877	International Drinks Company S.A., Luxembourg	18897
		Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18880
		Ivima Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18881
		Jehan S.A.H., Luxembourg	18910

JP Center, S.à r.l., Wincrange	18869	SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18889
Libération, S.à r.l., Weiswampach	18877	SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18889
Lofin S.A., Luxembourg	18894	SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18889
Lux-Chauf, S.à r.l., Wiltz	18871	SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18889
Marnet S.A., Luxembourg	18893	SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18890
Marnet S.A., Luxembourg	18893	SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18890
Metralux S.A., Luxembourg	18888	Sofiras S.A., Luxembourg	18895
Metzlerlei Vei Vum Sei S.A., Eschdorf	18879	Sofiras S.A., Luxembourg	18895
Montigny Holding S.A., Luxembourg	18904	Sofirst S.A.H., Luxembourg	18903
Montigny Holding S.A., Luxembourg	18904	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18899
Motor Center Diekirch, S.à r.l., Diekirch	18876	TD Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18891
Muller Charles, S.à r.l., Erpeldange-Ettelbruck	18874	TD Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	18893
N.C.T. S.A., Heinerscheid	18877	Texanox S.A., Luxembourg	18905
Novum Stairs & Railings S.A., Heinerscheid	18874	Texanox Lux S.A.H., Luxembourg	18905
Novum Stairs & Railings S.A., Heinerscheid	18874	West Investment Holding S.A., Luxembourg	18884
Odagon S.A.H., Luxembourg	18875	West Investment Holding S.A., Luxembourg	18884
Odagon S.A.H., Luxembourg	18878	Wohl & Co, S.à r.l., Echternach	18880
Oiko-Consulting, Agence en Marketing, GmbH, Munsbach	18890	Zoral S.A.H., Luxembourg	18896
Omega Invest AG, Weiswampach	18876	Zoral S.A.H., Luxembourg	18896
Onidy S.A.H., Luxembourg	18888	Zoral S.A.H., Luxembourg	18896
Pharma Development S.A.H., Luxembourg	18909	Zoral S.A.H., Luxembourg	18897
Pharma Development S.A.H., Luxembourg	18909	Zoral S.A.H., Luxembourg	18897
Pharma Development S.A.H., Luxembourg	18909		
Pinto Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	18898		
Pinto Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	18898		
Settebello, S.à r.l., Echternach	18867		
SIMINT S.A., Société Immobilière Internationale, Luxembourg	18904		
Silser S.A., Luxembourg	18882		
SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	18889		

EUFICO, EUROPEAN FINANCIAL COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74533/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

EUFICO, EUROPEAN FINANCIAL COMPANY, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.412.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2001
à 11.00 heures à Luxembourg, 23 avenue de la Porte-Neuve*

- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74540/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SETTEBELLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 7, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Bernardino Tatone, restaurateur, demeurant à L-6117 Junglinster, 5, rue de la Gare,
- 2.- Monsieur Domenico Melcarne, pizzaiolo, demeurant à L-9216 Diekirch, 47, rue de la Croix,
- 3.- Monsieur Pietro Melcarne, pâtrier, demeurant à CH-8108 Dallikon, Hagenwiesestrasse 4 (Suisse).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de SETTEBELLO, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-pizzeria avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet cidessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500., EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Bernardino Tatone, restaurateur, demeurant à L-6117 Junglinster, 5, rue de la Gare, cent soixante-quinze parts sociales.	175
2.- Monsieur Domenico Melcarne, pizzaiolo, demeurant à L-9216 Diekirch, 47, rue de la Croix, deux cents parts sociales	200
3.- Monsieur Pietro Melcarne, pâtrier, demeurant à CH-8108 Dallikon, Hagenwiesestrasse 4 (Suisse), cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du rendu de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 504.248,75 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6450 Echternach, 7, rue de Luxembourg.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Domenico Melcarne, pizzaiolo, demeurant à L-9216 Diekirch, 47, rue de la Croix.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Tatone, D. Melcarne, P. Melcarne, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2001, vol. 516, fol. 6, case 12. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2001.

J. Elvinger.

(93383/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

EURO-PLANING & CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 novembre 2001

L'assemblée est réunie au siège social de la société EURO-PLANING & CONSULTANTS S.A., 6 rue Staedtgen, L-9906 Troisvierges, sous la présidence de Monsieur Paul Müller

Ordre du jour:

- révocation d'un administrateur et nomination d'un nouveau administrateur

Monsieur le président constate que toutes les actions sont réunies et que l'assemblée est donc valablement constituée pour délibérer.

La séance débute à 9h00.

L'assemblée générale extraordinaire révoque Monsieur Patrick Servais, employé privé, demeurant à B-4960 Malmédy, 49, rue Derrière la Vaulx, de son mandat d'administrateur à dater de ce jour.

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Philippe Toussaint, employé privé, demeurant à L-9942 Basbellain Maison 12, nouveau administrateur de la société.

Suite à cette décision, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Georg Thönnès, employé privé, demeurant à B-4700 Eupen, Hochstrasse 37
- Monsieur Johannes Thönnès, employé privé, demeurant à L-9906 Troisvierges, rue Staedtgen 6
- Monsieur Philippe Toussaint, préqualifié

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance après avoir donnée lecture du présent procès-verbal et que les membres présents ont signé avec lui.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2001, vol. 269, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(93377/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

JP CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 48, route de Houffalize.

STATUTS

L'an deux mille un, le treize novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Giuseppe Papa, indépendant, demeurant à B-4877 Olne (Belgique), 22D, Rue de Theux.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de JP CENTER, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Wintrange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Giuseppe Papa, indépendant, demeurant à B-4877 Olne, 22D, Rue de Theux, de sorte que la somme de 12.500,- EUR se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 12.500,- EUR est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (504.249,- LUF-) (cours de conversion 1,- EUR=40,3399 LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Giuseppe Papa, prénommé.
- 2.- Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- 3.- Le siège de la société est établi à L-9780 Wincrange, 48, route de Houffalize.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Papa, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 14 novembre 2001, vol. 316, fol. 49, case 4. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 novembre 2001.

M. Decker.

(93380/241/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

LUX-CHAUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 45, Grand-rue.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le douze novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Pierre Guzzo, indépendant, demeurant à F-57600 Folkling (France), 12, rue de Gaubiving.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUX-CHAUF, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'installation de chauffage, de sanitaires et de plomberie, ainsi que le négoce d'articles et d'accessoires s'y rapportant.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Pierre Guzzo, indépendant, demeurant à F-57600 Folkling, 12, rue de Gaubiving, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,

- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 12.400,- EUR est évalué à cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (500.215,- LUF) (cours de conversion 1,- EUR=40,3399 LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 35.000,- LUF.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Pierre Guzzo, indépendant, demeurant à F-57600 Folkling, 12, rue de Gaubiving.
- 2.- Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- 3.- Le siège de la société est établi à L-9530 Wiltz, 45, Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Guzzo, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 14 novembre 2001, vol. 316, fol. 49, case 1. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 novembre 2001.

M. Decker.

(93381/241/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

D.H. LOGISTICS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 5B.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit luxembourgeois LUXEMBOURG AGRATEX FINANCES S.A., ayant son siège à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon;

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de sociétés, demeurant à Fatimawijk 32, bus 3, B-9308 Gijzegem (Belgique).

2. - Monsieur Gustaaf Saeys, administrateur de sociétés, demeurant à Fatimawijk 32, bus 3, B-9308 Gijzegem (Belgique), prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée D.H. LOGISTICS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Leithum.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités se rattachant aux activités de commissaire et au transport de marchandises ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros), disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés Pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Luxembourg AGRATEX FINANCES S.A., prédésignée, trois cents actions	300
2.- Monsieur Gustaaf Saeys, prénommé, dix actions	10
Total: trois cent dix actions.	310

Tous les comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois.

Dispositions transitoires

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2007.

2. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Herman De Hauwere, administrateur de sociétés, demeurant à B-9290 Berlare (Belgique);
- b) Madame Machteld Osselaer, administrateur de sociétés, demeurant à B-9290 Berlare (Belgique);
- c) Monsieur Xavier De Hauwere, administrateur de sociétés, demeurant à B-9290 Berlare (Belgique).

Monsieur Herman De Hauwere et Madame Machteld Osselaer, prénommés, sont nommés administrateurs-délégués, lesquels peuvent chacun valablement engager la société par leur signature individuelle.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

VAN CAUTER, S.à r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

4. Le siège social de la société est fixé à L-9970 Leithum, Maison 5B.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Saeys, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 51, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

J. Elvinger.

(93382/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

MULLER CHARLES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Erpeldange-Ettelbruck, Z.I. In Diefert.

R. C. Diekirch B 1.805.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2001, vol. 269, fol. 41, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 novembre 2001.

L. Baatz

Directeur-gérant

(93385/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

Versammlung des Verwaltungsrates vom 12. Oktober 2001

Die Unterzeichneten des Verwaltungsrates der NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A. sind bei der heutigen Verwaltungsratssitzung zu folgendem Beschluss gekommen:

- Herr Thomas Plattes, Schlosser, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Manderfeld 4, zum technischen Verwalter zu ernennen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden sowie durch die obligatorische Unterschrift des technischen Verwalters rechtsgültig verpflichtet.

G. Heinzus / M. Backes / M. Gillessen / R. Kirchens.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2001, vol. 269, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93393/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

Versammlung des Verwaltungsrates vom 12. Oktober 2001

Die Unterzeichneten des Verwaltungsrates der NOVUM STAIRS & RAILINGS S.A. sind bei der heutigen Verwaltungsratssitzung zu folgendem Beschluss gekommen:

- dem Rücktrittsgesuch des technischen Verwalters Herrn Markus Gillessen, Schlosser, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Krinkel 137, folge zu leisten und Ihm hiermit komplette Entlastung zu erteilen.

G. Heinzus / M. Backes / M. Gillessen / R. Kirchens.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2001, vol. 269, fol. 43, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93392/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

**C.I.C. 2000 S.A., Société Anonyme,
(anc. CIC 2000, CONSTRUCTION, INFORMATIQUE ET CONSULTANCE).**

Siège social: Wiltz.

L'an deux mille, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSTRUCTION, INFORMATIQUE ET CONSULTANCE, en abrégé CIC 2000 avec siège social à Wiltz, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 500 du 13 juillet 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en remplacement du notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2000, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Collart, ingénieur industriel en construction, demeurant à B-Aisleau-Presles,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Naveaux, administrateur de sociétés, demeurant à B-Latour.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination sociale en C.I.C. 2000 S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en C.I.C. 2000 S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.I.C. 2000 S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Collart, A. Braquet, J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 125S, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 octobre 2000.

G. Lecuit.

(93384/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

ODAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.715.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74518/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

MOTOR CENTER DIEKIRCH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch.
R. C. Diekirch B 349.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 560, fol. 12, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Signature.

(93386/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

OMEGA INVEST AG, Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Diekirch B 5.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 16 novembre 2001, vol. 210, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(93387/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

CONVERSIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.
R. C. Diekirch B 4.810.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 16 novembre 2001, vol. 210, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(93388/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.163.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A., being the sole shareholder of HARDWICK PROPERTIES, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 15 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Account and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 1999.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 1999;

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 1999.

3. To renew the appointment of Jean-François van Hecke and Tom Wattles and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

To confirm the appointment of Patrick Despard for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Patrick Despard

- Jean-François van Hecke

- Tom Wattles.

Dated: October 4th, 2000.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated: October 5th, 2000.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74483/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

LIBERATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 1.508.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 16 novembre 2001, vol. 210, fol. 25, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(93389/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

CHATEAU DE WEISWAMPACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Weiswampach.

R. C. Diekirch B 5.073.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 16 novembre 2001, vol. 210, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(93390/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

NCT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

Versammlung des Verwaltungsrates vom 7. September 2001

Die Unterzeichneten des Verwaltungsrates der NCT S.A. sind bei der heutigen Verwaltungsratssitzung zu folgendem Beschluss gekommen:

- dem Rücktrittsgesuch des Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Thomas Plattes folge zu leisten und erteilen hiermit komplette Entlastung für seine Tätigkeit als Verwaltungsratsvorsitzenden, mit Wirkung zum 31. August 2001.
- ebenfalls wird dem Rücktrittsgesuch des Verwaltungsratsmitglieds Herrn Lambert Lejeune folge geleistet und dies ebenfalls mit Wirkung zum 31. August 2001.

T. Plattes / L. Lejeune / G. Theis.

Enregistré à Diekirch, le 26 novembre 2001, vol. 269, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93391/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

ENTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.886.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui a eu lieu le 15 novembre 2001 que les résolutions suivantes ont été prises:

M. Claude Radoux et M. Paul Retter ont démissionné avec effet au 15 novembre 2001.

L'Assemblée remercie M. Paul Retter et M. Claude Radoux pour leur gestion. L'Assemblée décide de nommer aussi un nouveau conseil d'administration et décide de nommer administrateurs les personnes suivantes, dont les mandats expireront à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2001:

- M. Johan Berglund, demeurant 20, Cité Pescher, L-8035 Strassen, Luxembourg.

L'Assemblée a autorisé le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière à M. Johan Berglund qui portera le titre d'administrateur-délégué.

- Mr. Niklas Andrae, demeurant Algstigen 2, S-18279 Stockholm.

- Mrs. Kristina Larsson-Götzen, demeurant Osterlamstorg 5, S-11442 Stockholm.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, sauf pour les actes de gestion journalière qui pourront être faits par l'administrateur-délégué seul.

Le siège social de la société est transféré de 14, avenue du X Septembre au 9A, bld du Prince Henri, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour le conseil d'administration

S. Retter

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74498/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

HECK DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 8, Val des Roses.
R. C. Diekirch B 1.583.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.
BUREAU COMPTABLE ET FISCAL
Mandataire
Signature

(93401/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

HECK DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 8, Val des Roses.
R. C. Diekirch B 1.583.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.
BUREAU COMPTABLE ET FISCAL
Mandataire
Signature

(93400/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

HECK DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6480 Echternach, 8, Val des Roses.
R. C. Diekirch B 1.583.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.
BUREAU COMPTABLE ET FISCAL
Mandataire
Signature

(93397/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

ODAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.715.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 mai 2001
à 14.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de un an. Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74553/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6462 Echternach, 8, rue des Bons Malades.

R. C. Diekirch B 4.744.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l.

Signature

Mandataire

(93404/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6462 Echternach, 8, rue des Bons Malades.

R. C. Diekirch B 4.744.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l.

Signature

Mandataire

(93403/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6462 Echternach, 8, rue des Bons Malades.

R. C. Diekirch B 4.744.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l.

Signature

Mandataire

(93395/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

METZLEREI VEI VUM SEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 4, Op der Knupp.

R. C. Diekirch B 5.205.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 mars 2001 à 20.00 heures à Eschdorf

L'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré la perte de plus des trois quarts de son capital.

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en (LUF) en Euros.

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises, et d'adapter en conséquence la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. «Le capital est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale»

Pour copie conforme

R. Esch / J. Weiler / R. Hahn / G. Weis / M. Dernelen

Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2001, vol. 269, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93394/663/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

BERDORFER IMMOBILIEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R. C. Diekirch B 5.026.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

Mandataire

Signature

(93399/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

BERDORFER IMMOBILIEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.

R. C. Diekirch B 5.026.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

Mandataire

Signature

(93398/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

WOHL & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 3, place du Marché.

R. C. Diekirch B 5.492.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

Mandataire

Signature

(93408/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.644.

—
*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 29 juin 2001
à 11.00 heures à Luxembourg*

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74554/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

AUTO ECOLE FERNAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 10, route d'Echternach.

R. C. Diekirch B 1.541.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

Mandataire

Signature

(93402/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

AUTO ECOLE FERNAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6557 Dickweiler, 10, route d'Echternach.

R. C. Diekirch B 1.541.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.

BUREAU COMPTABLE ET FISCAL

Mandataire

Signature

(93396/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

ICIPU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 75.958.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2001 que:

1. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen

Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

ont été nommés administrateurs de la société, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

2. AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000.

3. Le siège social de la société est fixé au 15, rue de la Chapelle, Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74391/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

IVIMA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 44.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74522/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

EUBRO HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.
R. C. Diekirch B 5.025.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.
BUREAU COMPTABLE ET FISCAL
Mandataire
Signature

(93407/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

EUBRO HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.
R. C. Diekirch B 5.025.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.
BUREAU COMPTABLE ET FISCAL
Mandataire
Signature

(93406/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

EUBRO HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 4, Um Millewée.
R. C. Diekirch B 5.025.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2001, vol. 560, fol. 18, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2001.

OP DER BRECK, S.à r.l.
BUREAU COMPTABLE ET FISCAL
Mandataire
Signature

(93405/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

SILSER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 72.281.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 novembre 2001

Il résulte du procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Madame Frie Van de Wouw de toute responsabilité résultant de l'exercice de sa fonction.

Mademoiselle Candice De Boni, employé privé, demeurant à F-57000 Metz a été nommée administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74571/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

AUTOCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9182 Scheidel, 2A, rue du Village.

R. C. Diekirch B 6.045.

L'an deux mille un, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société AUTOCENTER S.A. constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, le 13 mars 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à Schouweiler,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Robert Wetz, garagiste, demeurant à Scheidel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Valérie Nippert, employée privée, demeurant à Kayl.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de L-9230 Diekirch, 28, route d'Ettelbrück à L-9182 Scheidel, 2A, rue du Village.

2) Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 2. Paragraphe 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Scheidel.»

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, seront enregistrées avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9230 Diekirch, 28, route d'Ettelbrück à L-9182 Scheidel, 2A, rue du Village et de modifier en conséquence l'article 2, premier paragraphe des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Paragraphe 1^{er}.** Le siège de la société est établi à Scheidel.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Hess, R. Wetz, V. Nippert et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 21 novembre 2001, vol. 465, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 novembre 2001.

A. Lentz.

(93378/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

AUTOCENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9182 Scheidel, 2A, rue du Village.

R. C. Diekirch B 6.045.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 novembre 2001.

A. Lentz.

(93379/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 novembre 2001.

**DENTON PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.à r.l.).**

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.963.

Minutes of the annual general meeting held in writing by the sole shareholder

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A., being the sole shareholder of DENTON PROPERTIES, S.à r.l., (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 15 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Account and the Notes to the Accounts for the years ended 31 December, 1998 and 31 December, 1999.

The Sole Shareholder resolves:

I. Year ended 31 December, 1998.

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 1998;

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1998, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1998, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 1998.

II. Year ended 31 December, 1999.

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 1999;

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no distribution is made.

2. The Sole Shareholder has been informed that the aggregate losses of the Company are in excess of three quarters of the share capital of the Company, and notwithstanding the results of the Company, the Sole Shareholder resolves that the Company should continue to operate and should not be liquidated.

3. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December 1999.

4. To renew the appointment of Jean-François van Hecke and Tom Wattles and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

To confirm the appointment of Patrick Despard for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Patrick Despard

- Jean-François van Hecke

- Tom Wattles.

Dated: October 2000.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74471/250/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

WEST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74535/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

WEST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.813.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 10 mai 2001

à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74538/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

BCE TELECOM LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 65.045.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001. D. C. Oppelaar.
(74486/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BCE TELECOM LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 65.045.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001. D. C. Oppelaar.
(74487/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2001. V. Lacroix / Signatures.
(74488/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.123.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2001. V. Lacroix / Signatures.
(74490/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.123.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2001. V. Lacroix / Signatures.
(74492/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.123.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire ajournée du 9 novembre 2001 que la démission de la société VGD LUXEMBOURG, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

La société ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour extrait conforme

V. Lacroix / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74493/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BCE GLOBAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 65.047.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001.

D. C. Oppelaar.

(74489/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BCE GLOBAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 65.047.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2001.

D. C. Oppelaar.

(74491/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

CITY & WEST END MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: GBP 10,000.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.541.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A., being the sole shareholder of CITY & WEST END MANAGEMENT HOLDINGS, S.à r.l. (hereinafter: «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 15 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the year ended 31 December, 1999.

The Sole Shareholder resolves:

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Account for the year ended 31 December, 1999;

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 1999.

3. To renew the appointment of Jean-François van Hecke and Tom Wattles and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

To confirm the appointment of Patrick Despard for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Patrick Despard
- Jean-François van Hecke
- Tom Wattles.

Dated: October 4th, 2000.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated: October 5th, 2000.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74484/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

BROCKFORD DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: GBP 10,000.-.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.799.

Minutes of the Annual General Meeting held in writing by the sole shareholder

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A., being the sole shareholder of BROCKFORD DEVELOPMENTS, S.à r.l. (hereinafter «the Sole Shareholder») hereby takes the following resolutions in writing, in accordance with Article 193 of the law of 15 August, 1915 on commercial companies, as amended:

The Sole Shareholder has been provided with copies of the Inventory, the Balance Sheet, the Profit and Loss Accounts and the Notes to the Accounts for the years ended 31 December, 1998 and 31 December, 1999.

The Sole Shareholder resolves:

I. Year ended 31 December, 1998.

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Accounts for the year ended 31 December, 1998;

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1998, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1998, no distribution is made.

2. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 1998.

II. Year ended 31 December, 1999.

1. To approve the Balance Sheet and Profit and Loss Accounts for the year ended 31 December, 1999;

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no allocation is made to the legal reserve.

As no profit was made for the financial year ended 31 December, 1999, no distribution is made.

2. The Sole Shareholder has been informed that the aggregate losses of the Company are in excess of three quarters of the share capital of the Company, and notwithstanding the results of the Company, the Sole Shareholder resolves that the Company should continue to operate and should not be liquidated.

3. To grant discharge to the Managers in respect of the performance of their duties for the year ended 31 December, 1999.

4. To renew the appointment of Jean-François van Hecke and Tom Wattles and to confirm their appointment for an unlimited term of office.

To confirm the appointment of Patrick Despard for an unlimited term of office.

As a result, the managers of the Company are as follows:

- Patrick Despard

- Jean-François van Hecke

- Tom Wattles.

Dated: October 4th, 2000.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Dated: October 5th, 2000.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2001, vol. 560, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74485/250/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FLEURS ATELIER CREATIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 5, rue de Macher.

R. C. Luxembourg B 73.246.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 8 novembre 2001, que la devise du capital social est changée en euro et que le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 6.** le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (12.394,68 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois virgule quatre-vingt-quinze Euro (123,95 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Remich, le 8 novembre 2001.

Pour extrait conforme

M. Boesen / C. Fouquet

Enregistré à Remich, le 20 novembre 2001, vol. 177, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(74588/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GLOBAL LIFT GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 70.771.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert d'actions signé en date du 19 mars 2001, que les actions de la société GLOBAL LIFT GROUP, S.à r.l. de EUR 100,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
MACIR HOLDING AND FINANCE B.V.	9.300
TECNOLAMA S.A.	9.300
EISERNE KRONE	6.000
SASSI HOLDING S.p.A.	3.600
KLEEMANN HELLAS	1.800
Total:	30.000

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

A. Bobo Remijn

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74494/724/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

METRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3475 Luxembourg, Z.I. des Laminiers de Dudelange.
R. C. Luxembourg B 70.295.

L'assemblée a décidé de convertir le capital social en euro et d'augmenter le capital social par incorporation d'une partie des bénéficiaires, à savoir 537,- LUF, pour le porter à 31.000,- EUR, représenté par 100 actions de 310,- EUR chacune.

En conséquence, il a été décidé de modifier l'article 3 des statuts dans la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix euros) entièrement libérée.

Luxembourg, le 18 juin 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 38, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74495/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

ONIDY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.798.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des actionnaires du 16 novembre 2001*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société ONIDY S.A. tenue à Luxembourg, le 16 novembre 2001, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg auprès la société REGUS LUXEMBOURG S.A.

2. L'Assemblée accepte la démission de M. René Meneguz, M. Giovanni Vittore et M. Frédéric Noël de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat, et leur donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. L'Assemblée accepte la démission de M. Claude Weis de son poste de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, et lui donne décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

4. L'Assemblée nomme:

- M. Alexandre Garese, Avocat, demeurant à Moscou, Président du Conseil d'Administration;
- Mme Maria Linosa, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- Mme Sylvain Imperiale, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur;
- M. Vincent Villem, Commissaire aux Comptes,

avec effet à dater de la présente Assemblée. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74496/058/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.211.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
G. Reding / C. Pereira
Administrateurs

(74513/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.211.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
G. Reding / C. Pereira
Administrateurs

(74514/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.211.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
G. Reding / C. Pereira
Administrateurs

(74515/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 1998

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Benoni Dufour, ingénieur civil, Roeser
- Madame Charlotte Pereira, employée privée, Crauthem
- Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange

venant à échéance lors de cette Assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg,

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.
G. Reding / C. Pereira
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74545/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg,

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Reding / C. Pereira

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74546/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.211.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2000

La démission de Madame Charlotte Pereira de son poste d'Administrateur, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl, est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de:

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg,

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelée pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Reding / C. Pereira

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74547/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

OIKO-CONSULTING, AGENCE EN MARKETING, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, Parc d'Activités Syrdall.

H. R. Luxemburg B 77.492.

Durch Gesellschafterbeschluss vom 17. Oktober 2001 wurde beschlossen, das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln und Artikel 6 - Abschnitt 1 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79 EUR).»

G. Goedert

BIOGROS, S.à r.l. / NATURATA, S.à r.l.

Ä. Schanck / R. Majerus

Enregistré à Remich, le 20 novembre 2001, vol. 177, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(74587/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

TD ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 78.509.

In the year two thousand one, on the thirty-first of October.
Before us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TD ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 39, allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary, on November 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 873 of December 5, 2000 (hereafter referred to as the Company).

The extraordinary shareholders' meeting is opened at 3:15 p.m. by Maître Freddy Brausch, lawyer, having his office at 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer of the meeting Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, lawyer, having his office at 13, rue Brederode, B-1000 Bruxelles.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II) It appears from the said attendance list that all the shares representing the entire subscribed capital of USD 1,500,000.- are present or represented at the present extraordinary shareholders' meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary shareholders' meeting and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

III) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase the corporate capital of the Company by an amount of two million and five hundred thousand U.S. Dollars (USD 2,500,000.-) by payment in cash in order to bring it from its present amount of one million and five hundred thousand U.S. Dollars (USD 1,500,000.-) to an amount of four million U.S. Dollars (USD 4,000,000.-) by the creation and the issue of two thousand and five hundred (2,500) new shares (the Shares) with a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-) per Share and having the same rights as the existing shares.

2. Subscription and payment in cash of the Shares.

3. Amendment of Article 5 of the Company's articles of incorporation.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million and five hundred thousand U.S. Dollars (USD 2,500,000.-), by payment in cash, in order to bring it from its present amount of one million and five hundred thousand U.S. Dollars (USD 1,500,000.-) to an amount of four million U.S. Dollars (USD 4,000,000.-) by the creation and the issue of two thousand and five hundred (2,500) Shares with a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000) per Share and having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The TORONTO-DOMINION BANK, here represented by Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, by virtue of a proxy given under private seal at Toronto on October 26, 2001 declares to subscribe to 2,500 Shares having a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000) each and to entirely pay them up in cash.

The above-mentioned subscriber declares and all the participants in the extraordinary shareholders' meeting recognise that each new share issued has been entirely paid up in cash and that hence the Company has at its disposal the amount of two million and five hundred thousand U.S. Dollars (USD 2,500,000), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

«The corporate capital is set at four million U.S. Dollars (USD 4,000,000.-) consisting in four thousand (4,000) shares with a par value of one thousand U.S. Dollars (USD 1,000.-) and is entirely paid up.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Evaluation of the increase of capital

For the purposes of registration the increase of capital is evaluated at one hundred eleven million three hundred eighty-seven thousand and five hundred Luxembourg francs (111,387,500.- LUF).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (250,000.- LUF).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TD ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 873 du 5 décembre 2000 (ci-après la «Société»).

La séance est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Maître Freddy Brausch, avocat, dont le cabinet est établi au 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, avocat, dont le cabinet est établi au 13, rue Brederode, B-1000 Bruxelles.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de USD 1.500.000 sont présentes ou représentées à cette assemblée générale extraordinaire, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000,-) par apport en espèces, afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000,-) à un montant de quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 4.000.000,-) par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles (les Actions) ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

2. Souscription et libération des Actions ainsi créées.

3. Modification de l'article 5 des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000,-), par apport en espèces, afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000,-) à un montant de quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 4.000.000,-) par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) Actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Deuxième résolution

TORONTO-DOMINION BANK, ici représentée par Maître Emmanuel-Frédéric Henrion, en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné à Toronto le 26 octobre 2001, déclare souscrire les deux mille cinq cents (2.500) Actions ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) par Action et de les libérer entièrement en espèces.

Le souscripteur prénommé et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que chaque nouvelle action émise a été entièrement libérée en espèces de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 2.500.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera désormais libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre millions de dollars des Etats-Unis (USD 4.000.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) et est entièrement libéré.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à cent onze millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents francs luxembourgeois (111.387.500,- LUF).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants désignés ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Brausch, E.-F. Henrion, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 9 novembre 2001, vol. 419, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74658/228/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

TD ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 78.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74659/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

MARNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 53.005.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 3 octobre 2001

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Domenico Scarfo a été renommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74570/800/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

MARNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 53.005.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 3 octobre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices 1997, 1998, 1999 et 2000.

Les mandats de Monsieur Livio Dal Santo
Monsieur Domenico Marchioro
Monsieur Domenico Scarfo

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée d'une année.

Le capital social a été converti en euro avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital social est de EUR 133.862,50 représenté par 5.400 actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 3 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74576/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

INTEBEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard Patton.
R. C. Luxembourg B 29.950.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 octobre 2001

Le lundi 29 octobre 2001 à 10.00 heures, les actionnaires de INTEBEL HOLDING S.A. ont tenu une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg.

Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Ernst Thommessen, administrateur, demeurant à St. Vith est élu Président de l'Assemblée.

Madame Esther Thommessen, employée privée, demeurant à St. Vith est appelée comme scrutateur.

D'accord entre le président et le scrutateur, Monsieur Eric Thommessen, juriste, demeurant à St. Vith, est appelé à remplir le rôle de secrétaire.

Le bureau constate de la feuille de présence que tous les actionnaires, propriétaires de l'intégralité des actions qui jouissent du même nombre de voix, sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires reconnaissent avoir été dûment convoqués et ont renoncé, pour autant que de besoin, à toute publicité.

Le feuille de présence est alors arrêtée ne varietur, signée des membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

Le président met à la disposition de l'Assemblée:

- 1) les statuts;
- 2) la feuille de présence.

Chaque actionnaire se désiste, autant que de dû, de tout droit ou action né ou à naître du fait de l'absence de sa convocation.

L'Assemblée peut donc décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, le président rappelle que la question suivante est portée à l'ordre du jour:

- 1) renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Le président met aux voix la résolution suivante découlant de l'ordre du jour:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2007. Il s'agit de:

- Monsieur Ernst Thommessen, commerçant, demeurant B-4780 St. Vith, administrateur;
- la société anonyme IMMOFIDA, avec siège social à B-4780 St. Vith, administrateur;
- la société anonyme SANKT-VITHER MÖBELCENTER, avec siège social à B-4780 St. Vith, administrateur.
- Monsieur Eric Thommessen, juriste, demeurant à B-4780 St. Vith, commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10.30 heures et de tout ce que dessus, le présent procès-verbal est dressé et signé des membres du bureau.

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

E. Thommessen / E. Thommessen / E. Thommessen

Enregistré à Clervaux, le 15 novembre 2001, vol. 210, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(74651/667/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

LOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.995.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg

le 19 novembre 2001 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que les résolutions sont prises:

- L'acceptation de la démission de EUROLEX SERVICES LTD. de sa fonction d'Administrateur-délégué et d'Administrateur à partir du 3 janvier 2001.

- L'acceptation de la démission de Monsieur Luc Argand de sa fonction d'Administrateur-délégué et d'Administrateur à partir du 3 janvier 2001.

- L'acceptation de la nomination de AMICORP MANAGEMENT BV, avec siège social à 26, Nieuwe Uitleg, La Haye, Pays-Bas, comme Administrateur et Administrateur délégué à partir du 3 janvier 2001 et qui continuera le mandat de son prédécesseur.

- L'acceptation de la nomination de Monsieur Matthijs Bogers, résidant 29D, rue d'Amberloup, B-6681 Lavacherie, Belgique, comme Administrateur et Administrateur délégué à partir du 3 janvier 2001 et qui continuera le mandat de son prédécesseur.

- L'acceptation que le mandat du Conseil d'Administration, composé par AMICORP MANAGEMENT BV, EUROLEX MANAGEMENT S.A. et Monsieur Matthijs Bogers expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2001.

- L'acceptation que le mandat de GEFECO AUDIT, S.à r.l., le présent Commissaire aux Comptes expirera à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'année 2001.

- Conversion de la devise du capital social de LUF en euro à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998 en appliquant:

* Suppression de la valeur nominale des actions

* Conversion de la monnaie d'expression du capital social de LUF en euro, de sorte qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de 1.594.488,34 représenté par 257.286 actions sans désignation de valeur nominale.

Après délibération et acceptation des résolutions, l'Assemblée ratifie la composition du Conseil d'Administration à partir du 3 janvier 2001:

Conseil d'Administration

EUROLEX MANAGEMENT S.A., Administrateur délégué

AMICORP MANAGEMENT BV, Administrateur délégué

Monsieur Matthijs Bogers, Administrateur délégué

Luxembourg, le 19 novembre 2001

Pour LOFIN S.A.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74511/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SOFIRAS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 15.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

(74506/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SOFIRAS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 15.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

(74507/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SOFIRAS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 15.937.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signatures

(74508/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

ZORAL S.A.

C. Hoffmann / N. Lang

Administrateurs

(74516/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

ZORAL S.A.

C. Hoffmann / N. Lang

Administrateurs

(74517/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.762.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

ZORAL S.A.

C. Hoffmann / N. Lang

Administrateurs

(74524/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.762.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 octobre 2000

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Par ailleurs la démission de Madame Charlotte Pereira de son poste d'Administrateur, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Giovanni Pompei, employé privé, demeurant à Kayl, est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Extrait sincère et conforme

ZORAL S.A.

C. Hoffmann / N. Lang

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74549/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.762.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 octobre 1999

Le mandat de Commissaire aux Comptes de:
V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency
venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Extrait sincère et conforme
ZORAL S.A.
C. Hoffmann / N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74550/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ZORAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.762.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 octobre 1998

Le Commissaire aux Comptes:
CEE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Luxembourg
a été remplacé par
V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency
le mandat de celui-ci a été renouvelé pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Extrait sincère et conforme
ZORAL S.A.
C. Hoffmann / N. Lang
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74551/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.534.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2001
tenue au siège social de la société*

Résolutions

Sont nommés Administrateurs pour une durée de 6 ans:

M. Jean Hoffmann, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
M. Marc Koeune, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
Mme Andrea Dany, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
Mme Nicole Thommes, Directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., siège social 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2007.

Le siège social de la société est transféré au 18, rue de l'Eau, à L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme
INTERNATIONAL DRINKS COMPANY S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 559, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74497/693/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 54.796.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74499/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 54.796.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu le 20 novembre 2001 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale que:

- l'Assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'Assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999 comme suit:

Résultats reportés au 31 décembre 1999	46.266,- LUF
Résultats de l'exercice 1999	25.373,- LUF
Report à nouveau	71.639,- LUF

- L'Assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,
Monsieur Claude Kremer,
Monsieur Claude Niedner,

ainsi qu'au commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz,
pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1999;

- l'Assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,
Monsieur Claude Kremer,
Monsieur Claude Niedner

jusqu'à la prochaine Assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000;

- l'Assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine Assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour PINTO HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74500/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

GLAS HELL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5533 Remich, 21, Esplanade.
R. C. Luxembourg B 27.350.

AUSZUG

Durch Gesellschafterbeschluss vom 29. Oktober 2001 wurde beschlossen, das Gesellschaftskapital in Euro umzuwandeln und dem ersten Abschnitt von Artikel 5 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68 EUR) und ist aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79 EUR).»

Remich, den 29. Oktober 2001.

Für gleichlautenden Auszug

H. Lehste / C. Molter

Enregistré à Remich, le 20 novembre 2001, vol. 177, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(74589/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.528.

L'an deux mille un, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BLEMOX S.A., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 13 du 22 janvier 1973.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 mai 1998, numéro 350.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Boland, licencié en administration des affaires, demeurant à Sandweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à F-Ennery.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Alzingen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les vingt-trois mille quatre cents (23.400) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la première phrase de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Première phrase.** La durée de la société est indéterminée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Boland, F. Monceau, K. Louarn, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 novembre 2001, vol. 419, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74660/228/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 novembre 2001.

E. Schroeder.

(74661/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

SWISS RE TREASURY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.575.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 42, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74597/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

**BALTHASAR CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

L'an deux mille un, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ENTREPRISE ROGER BALTHASAR, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix, constituée suivant acte Joseph Gloden Grevenmacher en date du 14 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 74 du 25 mars 1989, modifiée suivant acte Joseph Gloden de Grevenmacher du 23 avril 1999, publié au dit Mémorial, Numéro 503 du 1^{er} juillet 1999.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Roger Balthasar, entrepreneur, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Roland Kuhn, entrepreneur, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Christian Thiry, entrepreneur, Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires, tous présents, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- LUF), représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, sont présents ou dûment représentés à la présente Assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Autorisation du rachat par la Société des vingt-quatre (24) parts détenues par Roger Balthasar, entrepreneur, demeurant à L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix, au prix de sept millions deux cent mille francs (7.200.000,- LUF), à prélever sur les bénéfices reportés.

2) Réduction du capital social à concurrence de deux cent quarante mille francs (240.000,- LUF) en vue de le ramener de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- LUF) à un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF) par annulation sans remboursement aux actionnaires des parts rachetées.

3) Conversion du capital en euro.

4) Augmentation sans émission de parts nouvelles mais par la simple augmentation de la valeur nominale des parts existantes du capital social de trente et un mille deux cent trente-quatre virgule cinquante-huit euro (31.234,58 EUR) à trente et un mille cinq cents euro (31.500,- EUR) par incorporation à due concurrence des bénéfices reportés.

5) Augmentation du capital social de trente et un mille cinq cents euro (31.500,- EUR) à cent cinquante mille euro (150.000,- EUR) par incorporation à due concurrence des bénéfices reportés et par émission de quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales nouvelles.

6) Adaptation de l'article 6 des statuts.

7) Changement du nom de la Société.

8) Adaptation de l'article 3 des statuts.

9) Transfert du siège social.

10) Modification de l'article 10 des statuts.

11) Suppression de la deuxième phrase de l'article 18 des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président, et après s'être considérée comme valablement constituée, a délibéré et a pris, à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée autorise le rachat par la Société des vingt-quatre (24) parts détenues par Roger Balthasar, entrepreneur, et son épouse Maggy Weis, sans état, demeurant ensemble à L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix, au prix de sept millions deux cent mille francs (7.200.000,- LUF), à prélever sur les bénéfices reportés.

Deuxième résolution

La Société, ici représentée par Roger Moes, ingénieur industriel, demeurant à Sanem, agissant en sa qualité de gérant et sur base de l'article 13 des statuts rachète à l'actionnaire Roger Balthasar, entrepreneur, et son épouse Maggy Weis, sans état, demeurant ensemble à L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix, ici présents et ce acceptant, les vingt-quatre (24) parts détenues par eux dans la Société au prix de sept millions deux cent mille francs (7.200.000,- LUF).

Ce prix a été payé par la Société aux cédants dès-avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, par prélèvement sur les bénéfices reportés du montant en question. Ce dont quittance et titre de la part des cédants.

La Société sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour.

A ce sujet, le gérant déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme les cédants confirmer que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Troisième résolution

L'Assemblée réduit le capital social à concurrence de deux cent quarante mille francs (240.000,- LUF) en vue de le ramener d'un million cinq cent mille francs (1.500.000,- LUF) à un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF). L'Assemblée opère cette réduction par l'annulation des parts qu'elle a acquises sur les époux Balthasar-Weis, pré-qualifiés, par voie de rachat. Cette annulation de parts a lieu sans remboursement aux actionnaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée convertit le capital souscrit de la Société de un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- LUF) en trente et un mille deux cent trente-quatre virgule cinquante-huit euro (31.234,58 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Cinquième résolution

L'Assemblée augmente le capital social à concurrence de deux cent soixante-cinq virgule quarante-deux euro (265,42 EUR) en vue de l'arrondir de trente et un mille deux cent trente-quatre virgule cinquante-huit euro (31.234,58 EUR) à trente et un mille cinq cents euro (31.500,- EUR), sans création de nouvelles parts sociales mais par la seule augmentation de la valeur nominale des cent vingt-six (126) parts sociales existantes. Cette augmentation du capital est libérée par une incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés de la Société ainsi que cela résulte du bilan arrêté au 30 juin 2001, ci-joint.

Sixième résolution

L'Assemblée augmente le capital social à concurrence de cent dix-huit mille cinq cents euro (118.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille cinq cents euro (31.500,- EUR) à cent cinquante mille euro (150.000,- EUR), par incorporation à due concurrence des bénéfices reportés ainsi que cela résulte du bilan arrêté au 30 juin 2001, ci-joint et par la création et l'émission de quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euro (250,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, attribuées, à raison de la moitié chaque fois, aux deux associés restants.

Septième résolution

Le premier alinéa de l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 6.-** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euro (150.000,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales de deux cent cinquante euro (250,- EUR) chacune.'
tandis que l'alinéa trois concernant la souscription est supprimé.

Huitième résolution

L'Assemblée modifie la dénomination sociale.

Neuvième résolution

L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

'**Art. 3.** La société prend la dénomination de BALTHASAR CONSTRUCTIONS, S.à r.l.'

Dixième résolution

L'Assemblée transfère le siège social de L-1913 Luxembourg, 5, rue Léandre Lacroix à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

Onzième résolution

L'Assemblée modifie l'article 10 des statuts qui aura la teneur suivante:

'**Art. 10.** La cession entre vifs et la transmission pour cause de mort des parts sociales sont toujours assujetties à l'agrément unanime de tous les associés.'

Douzième résolution

L'Assemblée supprime la deuxième phrase de l'article 18 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeurant, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Balthasar, Kuhn, Thiry, Weis, Moes et Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2001, vol. 863, fol. 34, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 2001.

F. Molitor.

(74665/223/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

BALTHASAR CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74666/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ALEURO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Corinne Longo, serveuse, demeurant à F-57100 Manom, 1, rue de la Barrière, et

2.- Danielle Zimmer, sans état, épouse de François Haag, demeurant à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

Les comparantes ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ALEURO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec petite restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euro (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Corinne Longo, serveuse, demeurant à F-57100 Manom, 1, rue de la Barrière, soixante-deux parts sociales .	62
2.- Danielle Zimmer, sans état, épouse de François Haag, demeurant à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce, soixante-deux parts sociales	62
Total: Cent vingt-quatre parts sociales	124

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt cinq mille (25.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3515 Dudelange, 86, route de Luxembourg.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommé gérante technique, pour une durée illimitée:

Corinne Longo, serveuse, demeurant à F-57100 Manom, 1, rue de la Barrière.

- Est nommé gérante administrative, pour une durée illimitée:

Danielle Zimmer, sans état, épouse de François Haag, demeurant à L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparantes que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, de tout ce qui précède, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Longo, Zimmer, Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2001, vol. 863, fol. 34, case 11. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 2001.

F. Molitor.

(74662/223/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FUTUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.722.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mars 1999

Le mandat du commissaire aux comptes FIN CONTROLE S.A., 25 boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, est renouvelé pour une durée de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Fait le 3 mars 1999.

Certifié sincère et conforme

FUTUR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74502/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FUTUR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.722.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

FUTUR S.A.

Signatures

Administrateurs

(74510/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SOFORST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.575.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 septembre 2001

Résolutions

1) L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Nicole Pollefort, Monsieur Arnaud Dubois et Monsieur Jean-Marie Bondioli, administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par la société FINIM LIMITED, 35-37 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands ainsi que par Messieurs Pierre Mestdagh, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler et Jean-Robert Bartolini, demeurant au 20, rue Woiwer, L-4687 Differdange et par Mademoiselle Francesca Barcaglioni, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires, mandats venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

2) L'Assemblée constate également la démission de Monsieur Philippe Zune, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacé par la société FIN CONTROLE S.A., Société Anonyme, 25a, boulevard Royal, L-2086 Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour SOFORST S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74501/795/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.632.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 septembre 2001

1. La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est convertie en EUR (au cours de 40,3399 LUF pour 1,- euro) de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents)

2. Le capital de la société est augmenté à concurrence de EUR 2.106,48 (deux mille cent six euros et quarante-huit cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 247.893,52 (deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

3. La valeur nominale des actions est fixée à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) représenté par 10.000 actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

4. Autorisation est donnée à 2 Administrateurs de mettre en conformité les statuts avec les décisions prises ci-dessus, de leur confier la rédaction des statuts coordonnés et leur publication subséquente.

MONTIGNY HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74503/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

MONTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 43.632.

—
Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

MONTIGNY HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(74509/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2001.

SIMINT S.A., SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 66.910.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2001 que:

- Madame Silvia Bozzone, employée, demeurant Via Franchini N°1 Mendrisio (Suisse) et Monsieur Michel Oberson, administrateur de sociétés, demeurant Immeuble de l'Archevêché, BP 1762 Conakry, République de Guinée, ont été élus en tant que nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Madame Lydie Lorang et de Monsieur Charles Duro, administrateurs démissionnaires.

- La cooptation décidée par le conseil d'administration le 2 juillet 2001 de Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à Mendrisio Suisse, en remplacement de Monsieur Hervé Poncin, démissionnaire a été ratifiée.

Le mandat des trois administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2001, vol. 560, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74605/793/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

TEXANOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.694.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(74519/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

TEXANOX LUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.694.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le vendredi 2 juin 2000 à 11h00

à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74557/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

COPPE INVESTMENT AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.415.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 19 novembre 2001*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Les mandats de: Mademoiselle Anne-Françoise Fouss
 Mademoiselle Regina Rocha Melanda
 Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'exercice au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74559/800/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

COPPE INVESTMENT AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 76.415.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(74565/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

CAFE BOSTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt deux octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

ALONA S.A. de L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,

ici représentée par son administrateur-délégué, Lex Thielen, avocat, demeurant à Luxembourg.

La comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CAFÉ BOSTON, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques, avec petite restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euro (100,- EUR) chacune.**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art.9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, le comparant s'en réfère aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par ALONA S.A. de L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à vingt-sept mille (27.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1)

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Joaquim Goncalves, commerçant, demeurant à L-2543, Luxembourg, 82, Dernier Sol

La société est engagée par la signature par la signature unique du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Et après information par le notaire du comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut objet social respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Thielen et Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2001, vol. 863, fol. 33, case 7. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 2001.

F. Molitor.

(74668/223/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

IMMOCOMPAGNIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf.

STATUTS

L'an deux mille un, le dix sept octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- João Gonçalves Teixeira, ouvrier, demeurant à L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf;

2.- Liseta Ribeiro Da Cruz, sans état, demeurant à L-5425 Gostingen, 33, Burgaass

ici représentée par João Gonçalves Teixeira, préqualifié, suivant procuration ci-jointe.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: IMMOCOMPAGNIE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Frisange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière comprenant l'achat, la vente et la location de tout ou partie d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers et cela tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,- EUR) euro, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31,- EUR) euro chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, jusqu'à leur libération intégrale, nominative et ensuite au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mars à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- João Gonçalves Teixeira, ouvrier, demeurant à L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf cinq cents actions.	500
2.- Liseta Ribeiro Da Cruz, sans état, demeurant à L-5425 Gostingen, 33, Burgaass, cinq cents actions	500
Total: Mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) euro par des versements en numéraire, de sorte que cette somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que constate le notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille (47.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- João Gonçalves Teixeira, ouvrier, demeurant à L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf;
- 2.- Liseta Ribeiro Da Cruz, sans état, demeurant à L-5425 Gostingen, 33, Burgaass;
- 3.- Diamantino Maia, artisan, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz-, 7, rue d'Alsace.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes.

MC CONSULTING, S.à r.l., de L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Goncalves, Teixeira et Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2001, vol. 863, fol. 33, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 2001.

F. Molitor.

(74669/223/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

IMMOCOMPAGNIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de réunion du conseil d'administration du 17 octobre 2001 de la société IMMOCOMPAGNIE S.A. établie et ayant son siège social à L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26

octobre 2001, volume 863, folio 33, case 5, que João Goncalves Teixeira, ouvrier, demeurant à L-5750 Frisange, 11, rue de Mondorf a été nommé administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa signature individuelle pour les actes de la gestion journalière.

Signé: Goncalves, Teixeira et Maia.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 novembre 2001.

F. Molitor.

(74670/223/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74527/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74528/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74529/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

PHARMA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 58.748.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue extraordinairement le 20 avril 2001 à 14h30 à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 9 mars 1998 de M. Jean-Marc Heitz au poste d'Administrateur en remplacement de M. Louis Bonani, décédé, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74543/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ENNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74520/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.659.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le vendredi 4 mai 2001 à 10h00

à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74556/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

JEHAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.337.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 26 juin 2001
à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolution

- L'Assemblée ratifie la nomination de Paul Mousel en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Re-ding, prise par voie de cooptation lors de la réunion du Conseil d'Administration du 3 décembre 1999, le mandat de Monsieur Mousel viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire 2001;

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, pour une période de un an, son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire 2001.

Extrait sincère et conforme

Signature

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(74558/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

CALYPSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.117.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2000, vol. 560, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 41.548,38 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Signature.

(74581/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ALTUS LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.063.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(74521/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ALTUS LUXEMBOURG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.063.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le vendredi 4 juin 2001 à 10h00 à Luxembourg

Résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING LUX S.A., Clémency, pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Extrait sincère et conforme

Signature

Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74555/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ANFICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 28.973.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(74523/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

ANFICO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 28.973.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 16 novembre 2000 à 15h00

à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy au poste d'Administrateur de la Société et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale Statutaire décide de nommer en remplacement
COSAFIN S.A., domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

pour terminer le mandat d'Administrateur de M. Joseph Winandy.

Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74552/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74531/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(74532/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 5 juin 2001

à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Koen Lozie, administrateur sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de MM. Jean Quintus, Mario Pia et Maurice Turrettini en tant qu'administrateurs.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'assemblée statutaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Par ailleurs, l'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée statutaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74541/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2001.
